

**PROCÉDURES DE CLASSEMENT
POUR UN ÉLÈVE HANDICAPÉ PAR UN TROUBLE RELEVANT DE LA PSYCHOPATHOLOGIE**

ADMISSION À L'ÉCOLE SPÉCIALISÉE MARC-LAFLAMME/LE PRÉLUDE

1. CRITERES D'ADMISSION

Les élèves présentent des besoins qui impliquent la mise en place continue de services pédagogiques, éducatifs et complémentaires spécialisés en santé mentale ainsi qu'un partenariat avec les services de santé et de services sociaux.

- Élèves du préscolaire*, primaire ou secondaire
(Pour un élève de 5 ans, l'admission est conditionnelle à la formation d'un groupe de cet âge)*
- Élève handicapé par un trouble relevant de la psychopathologie avec ou sans trouble du spectre de l'autisme (codes 53 ou 50, définitions du MEES, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_co mpl/19-7065.pdf)

(Prendre note que les programmes adaptés destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde ne sont pas offerts.)

2. COMMISSIONS SCOLAIRES UTILISATRICES DU SERVICE RÉGIONALE DE SCOLARISATION

- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- Commission scolaire de Montréal
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Les demandes d'admissions provenant de commissions scolaires hors de l'Île de Montréal seront traitées et mises en attente jusqu'en septembre et les élèves seront admis selon les places disponibles.

3. DÉMARCHE DE RÉFÉRENCE

Tous les documents et les informations sont disponibles sur le site de l'école Marc-Laflamme/Le Prélude www.csqi.qc.ca/ml sous l'onglet admission.

<p>L'échéance pour présenter un dossier pour l'année scolaire 2017-2018 est le 15 mars 2017. Les dossiers complets seront analysés à partir du 15 mars 2017.</p>

L'école qui réfère, envoie aux services de l'adaptation scolaire de sa commission scolaire, une copie du dossier de l'élève avec les documents requis. Ceux-ci font l'analyse des besoins de l'élève et le cas échéant, procèdent à une demande d'admission, par entente extraterritoriale s'il y a lieu, aux services de l'adaptation scolaire de la CSPI.

Le dossier est présenté à un comité d'étude composé d'un CPA, de la direction d'école, d'un psychologue et d'autres professionnels du milieu au besoin. La réponse d'admissibilité est transmise aux services de l'adaptation scolaire qui ont fait la demande. Ceux-ci en informent la direction de l'école qui a référé l'élève et celle-ci confirme la réponse aux parents. Par la suite, la direction de l'école Marc-Laflamme/Le Prélude convoquera les parents et l'élève à une rencontre pour finaliser l'inscription et se concerter sur les modalités de services.

4. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Fiche de présentation (document de l'école Marc Laflamme/Le Prélude, onglet admission)
- Autorisation de transfert de dossier (signature de l'élève si âgé de 14 ans et plus) pour des fins d'étude de la demande d'admission
- Signature du parent du formulaire de classement
- Copie du certificat de naissance ou copie des documents d'immigration en règle
- Portrait de l'élève (fichier disponible sur le site de l'école, onglet admission) complété de préférence par un intervenant scolaire
- Bilan des interventions et évaluations présentant les limitations au plan scolaire
- Cheminement scolaire et services reçus (peut faire l'objet d'un document ou être inclus dans un rapport)
- Bulletin de l'année en cours et de l'année précédente
- Plan d'intervention de l'année en cours et de l'année précédente

Si le code 53 ou 50 est validé :

- dernier rapport d'évaluation pédopsychiatrique et, si daté de plus de douze mois, les notes d'évolution cliniques de moins d'un an
- une pièce confirmant le code validé par le MEES

Si le code 53 est à valider :

- Rapports d'évaluation diagnostique qui précisent la nature du trouble relevant de la psychopathologie (conforme à la définition du MEES) datée de moins de 12 mois. **(La fiche multiaxiale n'est pas suffisante elle doit être accompagnée du rapport).**
- la fiche de validation du MEES dûment remplie

Au besoin, des rapports d'évaluation complémentaires, telle l'évaluation cognitive, pourrait être demandées.